



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 A 17 H 30

A l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN-----/

Absents-Excusés : Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, René CECCHINEL, Hélène BERNAL pouvoir à Joëlle BRETON, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Chantal MAGISTRIS pouvoir à Nadine CARLUS, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à Denis CENTARO.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, Hélène GAILLARD ne prenant pas part au vote,** approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 février 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L2312-1,** prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le règlement budgétaire et financier tel qu'il lui a été présenté. Habilité le Maire à suivre la bonne exécution de ce règlement.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le dossier n°4 Aires de Jeux et parcours de santé, Aménagements divers des espaces publics et de voirie pour un montant total HT de 68 954.68 €, approuve le plan de financement : subvention sollicitée 48 268 €, reliquat à la charge de la commune 20 686,68 € ; Valide le dossier n°5 Aménagement du chemin de la Grande Carraire deuxième phase de travaux pour un montant total HT de 79 729 €, approuve le plan de financement : subvention sollicitée 55 810 €, reliquat à la charge de la commune 23 919 € ;
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Patric EME ne prenant pas part au vote,** valide le dossier n°6 Aménagement de voie de la Montée de l'Adret deuxième phase de travaux pour un montant total HT de 66 810 €, approuve le plan de financement : subvention sollicitée 46 767 €, reliquat à la charge de la Commune 20 043 € ;
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le dossier n° 7 Aménagement de la voie de l'impasse des pins pour un montant total HT de 84 610 €, subvention sollicitée 59 227 €, reliquat à la charge de la commune 25 383 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le dossier sur les travaux de sécurité routière au Hameau des Gournauds, pour un montant total HT de 58 457 €, subvention sollicitée 46 766 €, reliquat à la charge de la commune 11 691 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.

Arrivées d'Hélène BERNAL et Chantal MAGISTRIS à 19 h 32.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 14 voix contre et 9 abstentions et 1 voix pour : Françoise SCHMERBER,** n'approuve pas l'utilisation du service public métropolitain de gestion des déchets. N'approuve pas les modalités de facturation du service public au forfait par habitant, tels qu'approuvés par la Métropole le 7 décembre 2023. N'autorise pas le Maire à signer la convention.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix pour et 5 abstentions : Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,** approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande métropolitain en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de papier à reprographier. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide d'établir une servitude réelle et perpétuelle, de passage et de tréfonds, sur les parcelles communales cadastrées section AO n°239 et 240, en complément de celle prévue à la délibération du 28 juin 2022 sur les parcelles AO 234 et 238, au profit de la parcelle cadastrée section AO n°235 (fonds dominant). Mandate Maître Stéphanie ARCULEO, notaire à gréasque, afin d'adoindre cette servitude à l'acte à passer avec Monsieur Luc TALASSINOS, les autres dispositions prévues par la délibération du 28 juin 2022 restant

inchangées. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à cette opération.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, accorde la mise à disposition au cœur de la forêt communale, d'une partie centrale de la clairière des Euves, à un apiculteur local. Demande à cet apiculteur, en contrepartie, d'organiser des interventions à destination de différents publics sur la commune et de prévoir également sa participation à un événement public destiné à faire la promotion de l'opération. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie pour une durée d'un an, avec pour objectif de permettre une installation sur site à compter du 1er avril 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le dossier de demande de subvention au titre de la Provence Verte pour l'acquisition de pièges à frelons asiatiques, pour un montant total HT de 1 117.50 €, subvention sollicitée 782 €, reliquat à la charge de la commune 335,50 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et au titre de la délégation générale de pouvoirs, prend acte des conventions, décisions et contrats signés suivants :**
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle médical et d'une maison du droit au Groupement SATORI Architectes/ 3A Architectes Associés / SECMO / AD2i le 4 mars 2024 pour un montant provisoire de 495 000 € H.T. dont 445 000 € H.T. pour la Tranche Ferme et 50 000 € H.T. pour la mission optionnelle OPC.
 - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie divers à la société SAS EMTPG le 12 mars 2024 pour un montant annuel maximal de 600 000 € H.T. ; marché renouvelable pour une durée maximale de 4 ans.
 - Convention de Partenariat culturel « Provence en scène » 2023/2024 signée le 4 mars 2024 avec le Département des Bouches-du-Rhône afin de faciliter l'accès à tout public au spectacle vivant. Le montant de la participation s'élève à 60 % du coût du spectacle inscrit dans le catalogue « Provence en scène ».
 - Bon de commande, signé le 21 février 2024 avec le LDA13 pour la réalisation de prestations d'analyses microbiologiques pour la cuisine centrale, la crèche et l'école maternelle Marie MAURON pour un montant de 4 210,90 € H.T.
 - Bon de commande, signé le 27 février 2024 avec la société Sol Essais pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire - étude de sol G2 AVP pour un montant de 3 200,00 € H.T.
 - Bon de commande, signé le 29 février 2024 avec la société Robin des toits pour la réparation de fuites sur toiture des bâtiments communaux pour un montant de 3 920,00 € H.T.
 - Bon de commande, signé le 4 mars 2024 avec CMT pour les travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville pour un montant de 22 958,09 € H.T.
 - Bon de commande, signé le 11 mars 2024 avec SERPOLLET Sud-Est pour la fourniture et pose de bornes électriques sur l'aire de camping-cars pour un montant de 28 576,56 € H.T.
 - Bon de commande, signé le 13 mars 2024 avec JCT SARL pour l'alimentation électrique et l'éclairage des locaux de stockage du pôle technique pour un montant de 17 370,00 € H.T.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20 h 12.

Fait à Gréasque, le 4 avril 2024

Le Maire,

Michel RUIZ

